

PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2023 A ISSIGEAC

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 13 Avril à 20 H 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations d'Issigeac sous la présidence de M. Jérôme BETAILLE

Date de convocation : 7 Avril 2023

En exercice 40
Présents 31
Pouvoirs 03
Votants 34

Délégués des communes :

<u>BARDOU</u> -M. Jean-Paul ROUSSELY	<u>BOISSE</u> -Mme Stéphanie MOLLE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAILLE -Mme Mayia BISCAY Excusée pouvoir à Mme LANDAT -M. Jérôme LOUREC Excusé -Mme Mélanie KLEIBER -M. François LEMAIRE -Mme Myriam LESCURE Excusée pouvoir à M. BERGOUGNOUX -M. Gilles BERGOUGNOUX + 1 pouvoir -Mme Annie LANDAT + 1 Pouvoir -M. Xavier THEVENET -M. Maurice BARDET + 1 Pouvoir -Mme Viviane LAGENEGBRE Excusée pouvoir à M. BARDET -M. Henri DELAGE	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN Excusé	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<u>FONROQUE</u> -Mme Lucie GRELON Excusée	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS -M. Sébastien DELMARES Excusé	<u>MONMADALES</u> -M. Serge TABOURET
<u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE	<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC
<u>PLAISANCE</u> -Mme Christine CHAPOTARD -M. Jean-Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> -M. Thierry GROSSOLEIL	<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES
<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -M. Pascal MARTY	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -Moïse LABONNE	<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO
<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -Vianney D'HAUTEFEUILLE Excusé	<u>ST-JULIEN-INNOCENCE-EULALIE</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -Mme Béatrice ROUSSELY
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. David HILAIRE Excusé
<u>SINGLEYRAC</u> -Mme Christine LACOTTE		

Mme Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Adoption procès-verbal du 20 Mars 2023

- 1-Vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2023
- 2-Vote du produit 2023 de la taxe GEMAPI
- 3-Choix entreprise de travaux voirie pour l'année 2023 et autorisation signature du marché
- 4-Choix entreprise de faucardage pour le marché de service 2023-2024-2025 et autorisation de signature
- 5-Présentation et vote du budget primitif principal 2023
- 6-Présentation et vote du budget primitif annexe 2023 du SPANC
- 7-Autorisation de signature de l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre pour la ZAE du Caroussel à Eymet
- 8-Présentation et vote du budget primitif annexe 2023 de la ZAE Portes Sud Périgord
- 9-Demande de subvention pour le fonctionnement de l'espace France Services
- 10-Fermetures de postes et mise à jour du tableau des effectifs
- 11-Questions diverses

Le procès-verbal du 20 mars est adopté à l'unanimité.

1-Vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2023

Le président propose, en accord avec la commission des finances du 5 avril, de reconduire les taux 2022 :

	<u>Bases €</u>	<u>Taux %</u>	<u>Produits €</u>
TFB	9 633 000	8.21	790 869
TFNB	876 200	27.66	242 357
THrs	3 164 556	8.34	263 924
CFE	1 179 000	12.19	<u>143 720</u>
		Produit attendu	1 440 870

Avec l'augmentation notifiée des bases prévisionnelles et la compensation de la CVAE, le produit total des ressources fiscales augmente pour la CCPSP de 9 % (2 249 328 € au lieu de 2 055 634 €)

Si comme proposé au cours de la réunion précédente, il y avait augmentation du taux de taxe d'habitation, il faudrait respecter la règle des liens et augmenter en proportionnalité le ou les taux de de TFB ou TFNB, ce que n'a pas souhaité le président.

Le conseil communautaire émet **à l'unanimité un avis favorable** et décide de reconduire les taux 2022 comme ci-dessus.

2-Vote du produit 2023 de la taxe GEMAPI

Considérant les cotisations aux Syndicats Dropt Amont et Dropt Aval ainsi qu'au service mutualisé de la CAB, relatives à la compétence GEMAPI, il est proposé de voter un produit de 41 200 €.

Adoptée à l'unanimité.

4-Choix entreprise de faucardage pour le marché de service 2023-2024-2025 et autorisation de signature

Un marché à procédure adaptée avec négociation a été publié sur le portail de dématérialisation e-marchespublics.com le 22/02/23 et le journal d'annonces légales Réussir le Périgord le 24/02/23 avec remise des offres fixée au 20/03/23 à 12 h.

Critères : Prix 60 % Valeur technique 30% Délais d'exécution 10 % pour une durée de marché d'un an reconductible 2 fois par tacite reconduction.

Estimation administrative : 71 000 € HT (**85 200 € TTC**) x 3 ans = 213 000 € HT soit 255 600 € TTC

Nombre d'offres électroniques reçues en temps et heure : **1**

L'entreprise Lamaçonne sise à Castillonès 47330 présente une offre avec le GIASC comme sous-traitant. Le montant total annuel est de 72 452.75 € HT soit 86 943.30 € TTC. Il est légèrement supérieur à l'estimation administrative.

Ces deux entreprises sont connues du pouvoir adjudicateur depuis plusieurs années, la valeur technique et la tenue des délais ne sont pas à démontrer. La Commission d'Appel d'Offre (CAO) du 3 avril 2023 a lancé la phase de négociation.

Suite à la négociation, une nouvelle offre d'un montant annuel de 71 265 € HT est présentée, soit 213 795 € HT sur la durée du marché de trois ans. La CAO convoquée pour le 13 avril 2023 à 20 h 15 propose de retenir cette offre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** retient l'entreprise SAS LAMACONNE pour un prix total HT de 213 795 € HT sur la durée du marché de trois ans et autorise le président à signer le marché.

Le président regrette le défaut de concurrence.

5-Présentation et vote du budget primitif principal 2023

Le président présente à l'assemblée le projet de budget primitif, examiné en commission des finances le 5 avril, qui s'équilibre tant en dépenses que recettes à 3 988 289 € en section de fonctionnement et 1 679 519 € en section d'investissement soit un total de budget de 5 667 808 €.

Il donne lecture **des chapitres et postes principaux**.

Dépenses de fonctionnement :

011-Charges à caractère général : 1 048 808 € dont

-60612 électricité : 78 000 € avec les augmentations prévues par le SDE 24.

-60621 combustible : 75 000 €.....idem.....

-60623 alimentation : 257 000 € (+ 20 % au regard de l'inflation en cours)

-615221 entretien bâtiments publics des écoles : 26 000 €

-615231 entretien des voies et réseaux : 162 800 €

-6226 honoraires : 28 000 € pour la recherche par un cabinet privé de médecins généralistes

012-Charges de personnel : 1 295 422 € avec la prise en charge du salaire du cuisinier suite à un départ en retraite, jusqu'alors supporté par le CIAS.

014-Atténuation de produits : 172 437 €. Estimation du FPIC à 30 000 € la notification est reçue courant juin.

022-Dépenses imprévues : 100 000 €

042-Amortissements : 73 767.54 €

65-Autres charges de gestion courante : 504 221 € dont

-6531 indemnités des élus : 58 185 €

-65541 contributions aux organismes de regroupement : 246 085 €

- ✓ ATD 35 000 €
- ✓ CIAS 35 000 €
- ✓ MISSION LOCALE 17 162 €
- ✓ CAB Délégation Grand Bergeracois 16 000 €
- ✓ PERIGORD NUMERIQUE 64 441 €
- ✓ SYCOTEB 20 953 €
- ✓ SDE 24 1 275 €
- ✓ SM DROPT AMONT 4 682 €
- ✓ SM DROPT AVAL 46 314 €
- ✓ CAB GEMAPI 2 739 €
- ✓ COMITE DEPARTEMENTAL DE TOURISME 500 €
- ✓ INITIATIVE PERIGORD 2019
- ✓

-6558 autres contributions obligatoires : 33 471 €

- ✓ SAFER 1 000 €
- ✓ TICKET UNIQUE 25 000 €
- ✓ CASTIDROLE 7 471 €

-6574 subventions associations : 115 900 €

- ✓ ADELFA 2 000 €
- ✓ ECOLE NOTRE DAME 33 600 €
- ✓ ECOLE CALENDRETA 800 €
- ✓ OFFICE DE TOURISME 76 500 €
- ✓ SKI CLUB 500 €
- ✓ TREGLE GARDONNAIS 2 000 €
- ✓ STE HIPPIQUE ISSIGEAC 500 €

-6588 autres contributions 28 978 € dont :

- ✓ FRAIS DE GESTION 2022 MSA SERVICES 9 190 €
- ✓ **DEFICIT 2022 MSP EYMET 8 636.99 € (déficit 2022+acompte 6/10 déficit 2015)**
- ✓ **DEFICIT 2022 CENTRE MEDICAL ISSIGEAC 11 151 €**

66 charges financières : 42 133 €

68-provisions pour dépréciation : 1 260 €

023 virement à la section d'investissement : 738 240.46

Recettes de fonctionnement :

013-Atténuation de charges : 44 000 € pour le 6419 remboursement sur rémunération du personnel.

042-Amortissements subventions : 15 545.46 €

70-Produits des services : 369 644 € dont :

-7066 portage repas CIAS/ADMR/CLSH : 94 000 €

-7067 cantine/garderie 230 000 €

73-Impôts et taxes : 2 436 214 €

-73111 impôts locaux : 1 440 870 €

-7318 autres impôts locaux ou assimilés : 5 000 €

-7346 GEMAPI : 41 200 €

-7362 taxe de séjour : 60 000 €

-7382 Fraction de TVA : 889 144 € dont 45 019 € de compensation pour perte de CVAE

74-Dotations subventions et participations : 503 724.60 € dont :

-74124 DGF : 301 510 €

-744 FCTVA : 25 000 €

-7472 Région Nouvelle Aquitaine : 14 860 € (accompagnement dans le transport scolaire)

-7488 autres attributions : 76 500 € (France Services, PVD, été actif CD 24)

75-Autres produits : 8 831 € loyers étage du siège social pour EPIDROPT

77-Produits exceptionnels : 5 650.62 €

002-Excédent de fonctionnement N-1 reporté : 604 679.32 € voté au CA 2022

Dépenses d'investissement :

040 Amortissements des subventions : 15 545.46 €

16-Dettes : 251 210.72 €

20-Immobilisations incorporelles : 71 400.54 € dont 62 500 € de RAR élaboration du PLUI

21-Immobilisations corporelles : 426 896.76 € dont 362 673 € pour l'opération voirie

23-Immobilisations en cours : 913 731.02 € dont 374 724.65 € sur l'opération école, RAR Moulin de Citole et travaux sanitaires primaire Eymet

Recettes d'investissement :

040-Amortissements : 73 767.54 €

10-Fonds divers et réserve : 178 247.25 € dont 19 246.56 € de « réserve » au 1068 votée au CA 2022

13-Subventions : 486 871.04 € dont RAR Citole et primaire Eymet

021-Virement de la SF : 738 240.46 €

001 Excédent reporté N-1 : 200 911.21 € vote CA 2022

L'assemblée n'émet pas d'observations particulières. M. LEGAL penserait intéressant d'engager une réflexion sur la rénovation énergétique des locaux scolaires, pour profiter des dispositifs en cours.

Le président approuve et a demandé au vice-président de programmer un plan pluriannuel d'investissements.

M. FRICOT répond que c'est à l'ordre du jour ; les services de l'ATD et du SDE 24 vont être sollicités.

Le budget primitif est **adopté à l'unanimité** le budget primitif 2023.

6-Présentation et vote du budget primitif annexe 2023 du SPANC

Le président propose à l'assemblée le projet de budget primitif du SPANC examiné en commission des finances du 5 avril, qui s'équilibre tant en dépenses que recettes à 123 973 € en section de fonctionnement et 1 560 € en section d'investissement soit un total de 125 533 €.

Il donne lecture des postes principaux qui n'appellent pas de commentaires.

A remarquer cependant la diminution de « l'excédent » inscrit au 615 qui passe de 48 849 € en 2022 à 22 990 € cette année.

M. TRIFFE, vice-président, pense qu'il faudra revoir la tarification des conceptions.

Le conseil communautaire **adopte à l'unanimité** le budget primitif 2023 du SPANC.

7-Autorisation de signature de l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre pour la ZAE du Caroussel à Eymet.

Le maître d'œuvre, à la demande du président, a travaillé sur l'intégration au projet d'une plate-forme pour l'installation de 4 bornes d'apports volontaires ainsi qu'un accès et ensemble des dessertes réseaux pour désenclaver la parcelle 172 de la CCPSP qui se situe hors permis d'aménager. Il a chiffré le coût de cette prestations complémentaire à 1 475 € HT ce qui porte le marché de maîtrise d'œuvre à un total de 37 875 € HT. L'assemblée est sollicitée pour autoriser le président à signer cet avenant n°2. **Adoptée à l'unanimité.**

8-Présentation et vote du budget primitif annexe 2023 de la ZAE Portes Sud Périgord

Le président propose à l'assemblée le projet de budget primitif de la ZAE examiné en commission des finances le 5 avril, qui s'équilibre tant en dépenses que recettes à 1 302 396 € en section de fonctionnement et 583 237 € en section d'investissement soit un total de 1 885 633 €.

Mme HAYMAN donne lecture **des dépenses et recettes réelles** principales, les autres prévisions étant des opérations d'ordre entre sections inhérentes à une comptabilité de stocks de terrains.

Les dépenses de fonctionnement concernent les travaux, les raccordement ENEDIS, ORANGE et les frais de maîtrise d'œuvre et géomètre pour 398 047 €.

Les recettes de fonctionnement intègrent les subventions notifiées pour un total de 278 559 € et l'excédent reporté N-1 voté au CA 2022 pour 42 540.93 €.

Les dépenses d'investissement reprennent le déficit N-1 de 87 121.86 € et le solde pour l'acquisition de la parcelle du Champs de Genêt à la commune de Singleyrac pour 5 467.50 €.

L'assemblée **adopte à l'unanimité** le budget primitif 2023.

Le président remercie la directrice et la comptable pour leurs participations à l'élaboration de ces trois budgets.

Il laisse la parole au vice-président, M. Hervé DELAGE, qui fait un point sur la situation de cette opération.

Il fait état d'une proposition d'achat pour la parcelle mitoyenne à l'ex propriété du CD 24, hors permis d'aménager, pour l'exercice d'une activité de carrossier. Se pose une contrainte de surface pour l'assainissement non collectif, la parcelle fait environ 800 m2 et le potentiel acquéreur devrait réduire la surface du local à édifier. Le technicien du SPANC a fait des propositions, la CCPSP est dans l'attente de la réponse du pétitionnaire.

Le démarrage des travaux est prévue pour le 22 mai 2023.

Concernant la vente des lots viabilisés, une proposition et un dossier projet ont été déposés par MM. BERGOUGNOUX et THEVENET pour un lot.

9-Demande de subvention pour le fonctionnement de l'espace France Services

Afin de pérenniser le bon fonctionnement de la structure France Services, le président propose de solliciter auprès des services de l'Etat un financement conjoint du FNADT et du FNFS (Fonds National France Services) à hauteur de 35 000 € annuel. **Adopté à l'unanimité.**

10-Fermetures de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Le président, expose au conseil communautaire la nécessité de supprimer les emplois suivants et de *mettre à jour le tableau* des effectifs **à compter du 01/05/2023** :

- Suppression du poste de Technicien principal 2^{ème} classe pour **35/35^{ème}**, au motif de : **Poste vacant**
- Suppression du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour **25.55/35^{ème}**, au motif de : **Poste vacant**
- Suppression du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour **30/35^{ème}**, au motif de : **Poste vacant**
- Suppression du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour **13/35^{ème}**, au motif de : **Poste vacant**
- Suppression du poste d'adjoint technique pour **25.62/35^{ème}**, au motif de : **Départ à la retraite**

Adopté à l'unanimité.

11-Questions diverses

- Assemblée Générale de l'association « Les Amis du Moulin de Citole » le 15 avril
- Création du point d'arrêt du transport scolaire à Conne de Labarde qui remplit son objectif ; des inscriptions scolaires sur le territoire de la CCPSP
- Diverses animations mises en œuvre par l'agent de développement : visite du GAEC « La Gillette » sur Eymet avec les partenaires de l'emploi, visite des entreprises de la ZAE de La Palanque et de la ferme de la Coutaude à Sadillac, avec une quarantaine de collégiens dans le cadre du rallye des entreprises. Ces rencontres sont enrichissantes et à renouveler.
- Suivi et qualité des travaux concernant le déploiement de la fibre qui ne donnent pas satisfaction
- Diminution du volume de sacs noirs après la mise en œuvre effective de la REOMI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La secrétaire de séance,
Françoise DUBOIS

Le Président,
Jérôme BETAILLE